

Lettre d'information n°1 - février 2023

Projet d'extension du parc éolien de Plouisy

Commune de Plouisy (22)

Edito

Nous sommes ravis de vous présenter la première lettre d'information du nouveau parc éolien de Plouisy.

C'est à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt portant sur l'extension du parc éolien de Coajou Baslan, que le conseil municipal de la commune de Plouisy a choisi, en octobre 2022, la société BayWa r.e. pour réaliser ce projet.

BayWa r.e. va donc réaliser des études techniques et environnementales au cours de l'année 2023. Nous nous engageons à informer les habitants à toutes les étapes du projet notamment par le biais de lettres d'information comme celle-ci mais aussi via un site internet, des ateliers de concertation, des permanences d'information ou des portes à portes. Vous pouvez d'ores et déjà nous poser toutes vos questions ou nous adresser vos remarques (vous trouverez au recto de cette lettre les coordonnées des personnes à contacter) : notre équipe se tient à votre disposition pour y répondre !

Une charte de développement, définissant les valeurs et les engagements de BayWa r.e. concernant le développement du projet éolien de Plouisy a été approuvée et signée par le maire, représentant de la commune. Cette charte est disponible sur notre site internet.

Parc éolien de Clos Neuf (22), développé et construit par BayWa r.e.

©Jean-Dominique Lamy



2 à 3 éoliennes
150 à 180 mètres de hauteur totale



Equivalent de la consommation électrique d'environ **5 700 à 7 000 foyers**¹



Estimation de la production électrique annuelle : Entre **26000 et 32000 MWh/an** selon les types d'éoliennes²

¹ Chauffage inclus avec une hypothèse de consommation annuelle pour un foyer de 4530 kWh

² Production des 3 éoliennes existantes (éoliennes de 120 m bout de pale) : 12 400 MWh/an (source : Observatoire de l'environnement en Bretagne)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



